



Par e-mail: [vnl-klima@bafu.admin.ch](mailto:vnl-klima@bafu.admin.ch)

Berne, 27 juin 2025

## **Consultation : Révision de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO2 (ordonnance sur le CO2)**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet porté à consultation concerne une révision de l'ordonnance sur le CO2 laquelle entrera en vigueur au 1er janvier 2026 tout en étant en partie avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. La révision comprend notamment des adaptations à apporter au système d'échange de quotas d'émission suisse afin qu'il évolue de la même manière que celui de l'Union européenne.

### **Le Centre salue la poursuite du couplage du SEQE suisse avec celui de l'UE**

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) vise à encourager les installations industrielles les plus polluantes à réduire progressivement leurs émissions. Il fixe pour cela un plafond d'émissions qui diminue au fil du temps. Ce système permet, par l'échange de droits d'émission sur le marché, de garantir que les réductions ont lieu là où elles sont économiquement les plus efficaces. En 2020, le SEQE suisse a été couplé à celui de l'Union européenne. Cette intégration a permis aux entreprises suisses d'accéder à un marché plus vaste, plus liquide et plus transparent, tout en assurant des conditions de concurrence équivalentes à celles des acteurs européens.

Pour Le Centre, le SEQE constitue un levier important dans les efforts de réduction des émissions de CO2 et dans la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi il salue, de manière générale, la démarche du Conseil fédéral visant à instaurer les dispositions réglementaires requises afin de maintenir, au-delà de 2026, un SEQE suisse compatible avec celui de l'UE et garantissant des conditions de concurrence équilibrées. La révision partielle de l'ordonnance sur le CO2 renforce la continuité des engagements pris par la Suisse en matière de réduction des émissions de CO2, tout en offrant des bénéfices concrets pour l'économie nationale. Elle permet notamment de préserver le couplage avec le système européen d'échange de quotas et d'éviter que les marchandises suisses ne soient soumises au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne.

Le Centre profite également de l'opportunité offerte par la présente consultation pour notifier qu'il suivra avec attention les développements futurs des éventuelles bases légales d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières.



Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

**Le Centre**

Sig. Gerhard Pfister  
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio  
Secrétaire générale Le Centre Suisse